

Annonay, le 10 janvier 2022

Nos réf. : GB AT/2022/01

Monsieur Christophe DELORD
Vice-Président délégué à l'Aménagement Durable
et à l'Urbanisme
ANNONAY RHONE AGGLO
La Lombardière – BP 8
07430 DAVEZIEUX

Objet : Avis CCI sur modification simplifiée n°3 du PLU de Davézieux
Dossier suivi par : Mathilde GEORGE

Monsieur le Vice-Président,

Nous avons bien reçu votre courrier du 6 janvier 2022 sollicitant notre avis pour la modification simplifiée n°3 du PLU de Davézieux, et vous en remercions. Étant donné l'intérêt général (logements sociaux, mise en compatibilité du SCOT Rives du Rhône, ...) du projet, nous émettons **un avis favorable**.

Restant à votre écoute, nous vous prions de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'assurance de notre parfaite considération.



Le Directeur Général
Luc VILLARET



Le Président
Marc SOUTEYRAND

Copie à : Cécile GRUAT (Présidente de la Délégation d'Annonay)